



## Charte d'utilisation des Pages Facebook et autres réseaux sociaux de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat

Les réseaux sociaux sont des services en ligne qui offrent la possibilité de publier et de partager des informations à destination d'un large public. En les utilisant, la Communauté de communes du causse de Labastide-Murat souhaite faciliter les échanges et renforcer la proximité avec les usagers. Afin que ceux-ci aient lieu de manière convenable, des règles de modération sont en place. En vous abonnant à ces comptes, **vous vous engagez à les respecter**.

Les **modérateurs** veillent à la qualité des débats et se réservent le droit de **supprimer un commentaire ou contenu** qui ne respecterait pas la charte, et ceci sans préavis.

Ainsi sont **proscrits**, de façon non exhaustive :

- les attaques ou insinuations fondées sur les races, les croyances, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle ;
- les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexactes concernant les personnes ou les organisations ;
- tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement ;
- tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur ;
- toute attaque personnelle à l'égard de femmes et d'hommes politiques, de la collectivité, des élus ou des agents ;
- les invectives *ad hominem* (propos agressifs, méprisants, péremptoires) ou, de façon générale, tout propos attentatoires aux participants ;
- toute utilisation de la page à des fins publicitaires ou commerciales ;
- la mention de coordonnées personnelles ou de lien hypertexte inappropriés ;
- les contenus de sites web accessibles uniquement par abonnement payant ;
- certains excès de prolixité ou de fréquence d'intervention nuisant à la participation équitable de tous ;
- les contributions superflues ou redondantes sans apport particulier pour les échanges ;

- les informations obsolètes ou ayant déjà été pleinement débattues ;
- tout message hors sujet ou considéré comme « troll ».

Compte tenu des règles énoncées ci-dessus, la Communauté de communes du causse de Labastide-Murat se réserve le droit de **masquer ou de supprimer des commentaires** s'ils ne respectent pas cette charte. Elle se réserve également la possibilité, en dernier recours, de bannir de la page tout utilisateur qui violerait ces règles et qui n'interviendrait sur la page que pour perturber l'action d'information de la collectivité. Cette action serait définitive.

Par ailleurs, **les réponses aux questions** seront traitées dans les plus brefs délais et pendant les horaires d'ouverture du service dédié. Dans le cas où la question est d'ordre personnel, la réponse sera donnée sous forme de message privé.

Par ailleurs, afin de garantir la **qualité des contributions**, nous invitons à :

- ne pas rédiger les messages en langage SMS ;
- ne pas abuser des majuscules (pouvant donner un sentiment d'agressivité).

#### **Cadre juridique :**

L'ensemble des lois et règlements en vigueur est **applicable sur Internet**. A ce titre, lorsque vous utilisez ces espaces, il vous appartient de respecter l'ensemble des législations et réglementations applicables suivantes, et notamment (la liste n'est pas exhaustive) :

- **la Loi sur la liberté de la presse** qui condamne notamment :
  - **la diffamation publique** (allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé),
  - **l'injure publique** (expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait) ;
- **Le Code pénal** qui sanctionne notamment :
  - **l'outrage** (offense adressée par parole, geste, menace, écrit ou image, attentatoire à la dignité de sa fonction, à une personne dépositaire de l'autorité publique, un agent public ou un magistrat dans ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions),
  - **l'outrage** aux bonnes mœurs (atteinte à la moralité publique par paroles, écrits, images, autres),
  - **l'outrage public à la pudeur** (scandale publiquement causé par des gestes ou exhibitions obscènes) ;
- **Les règles en matière de droits d'auteur ou aux droits voisins ;**
- **Les règles relatives au respect de la vie privée des personnes ;**
- **Les règles d'ordre public.**